# Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)

Eau potable : territoire de Pointe-Noire

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site  $\underline{www.services.eaufrance.fr}$ , rubrique « l'Observatoire »

# Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi.	3
		Mode de gestion du service	
		Estimation de la population desservie (D101.1)	
		Nombre d'abonnés	
		Eaux brutes	
	1.5.1.		
	1.5.2.		
		Eaux traitées	
	1.6.1.		
	1.6.2.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1.6.3.		
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.6.6.		
		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		cation de l'eau et recettes du service	
۷.			
	2.1.	Modalités de tarification	
		Facture d'eau type (D102.0)	
		Recettes	
3.	Indica	nteurs de performance	12
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	16
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	18
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	19
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	19
4.	Finan	cement des investissements	20
	4.1.	Branchements en plomb.	
	4.2.	Montants financiers	
		État de la dette du service	
	4.4.	Amortissements	
		Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	20
		ances environnementales du service	20
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
		dernier exercice	
_			
5.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	22

# 1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service es	st géré au niveau ☐ <b>commun</b> ☑ <b>interco</b> m					
• Nom de	la collectivité : Syndicat Mix	te de Gestion o	le l'Eau et	de l'Assainisseme	ent de Guadeloupe (S	SMGEAG)
• Nom de	l'entité de gestion : eau potab	ole : Territoire	de Pointe-l	Noire		
<ul> <li>Caractér</li> </ul>	istiques (commune, EPCI et t	ype, etc.): Sy	ndicat Mix	te		
<ul> <li>Compéte</li> </ul>	ences liées au service :					
			Oui	Non		
]	Production					
	Protection de l'ouvraş prélèvement <sup>(1)</sup>	ge de	$\square$			
,	Traitement (1)					
,	Transfert					
:	Stockage (1)					
]	Distribution (1) A compléter		$\square$			
<ul> <li>Territoir</li> </ul>	e desservi (communes adhére	ntes au service	e, secteurs	et hameaux desse	rvis, etc.) : Pointe-N	loire
• Existence	ee d'une CCSPL	☑ Oui			□ Non	
mentionnée prix et la qua	ent au paragraphe III. de l à l'article 2 de la loi n°2021 alité du service public d'eau p	-513 du 29 av ootable et d'ass	ril 2021 e. ainisseme	xamine chaque ar nt.	nnée les rapports an	
	e d'un schéma de distribution article L2224-7-1 du CGCT	i ⊔ Oui, date	d'approba	tion :	. ⊔ Non	
• Existence	e d'un règlement de service	☑ Oui, date	d'approba	tion* : 15/07/2019	9 □ Non	
• Existence	e d'un schéma directeur	☐ Oui, date	d'approba	tion*:	. ☑ (SDAEP En co	urs)
	node de gestion du s st exploité en ☑ Délégation p		nrivée			
The service ex	si expione en 🖾 Delegation p	ai Enuchilse	hiivee			

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### Nature du contrat :

Nom du prestataire : CGSP

• Date de début de contrat : 01/09/2019

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/08/2024

• Nombre d'avenants et nature des avenants :

Avenant n°	Date d'effet	Commentaire
1	21/12/2021	Transfert du contrat de CANBT au SMGEAG

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

# 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5 963 habitants au 31/12/2022 (6 069 au 31/12/2021).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 365 abonnés au 31/12/2022 (3 364 au 31/12/2021).

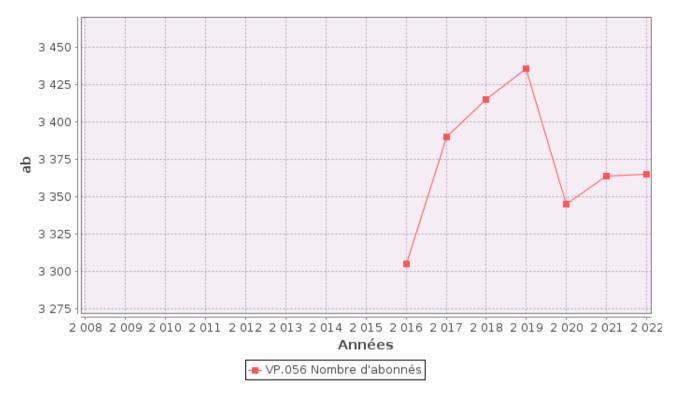
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Pointe-Noire	3 364	3 365	0,03%
Total	3 364	3 365	0,03%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,95 abonnés/km au 31/12/2022 (51,28 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,77 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,8 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,82 m³/abonné au 31/12/2022. (128,92 m³/abonné au 31/12/2021).



## 1.5. Eaux brutes

## 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 105 329 m³ pour l'exercice 2022 (1 271 207 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Barlagne à Mahault	Souterraine	86 856	68 646	-21%
Beausoleil	Superficielle	528 310	417 043	-21,1%
Les Apôtres	Superficielle	559 157	531 493	-5%
Beaujean les plaines	Souterraine	96 884	88 147	-9%
Total		1 271 207	1 105 329	-13,1%

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 14%.



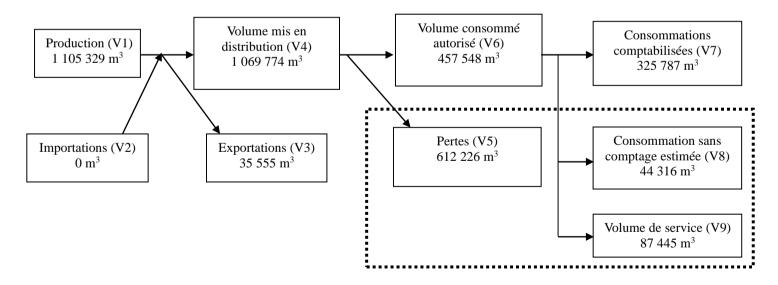
# 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet.

### 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

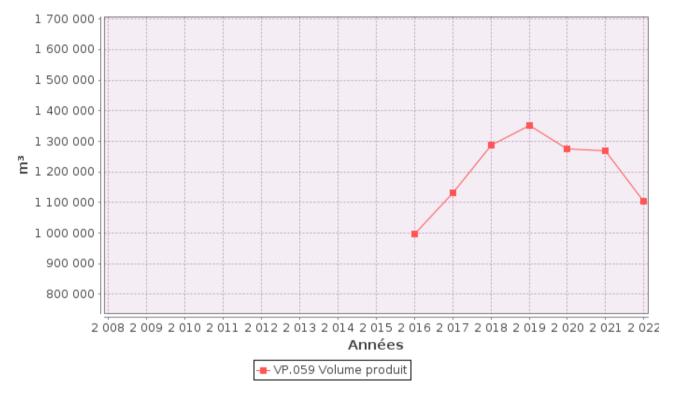


#### 1.6.2. Production



Le service a 4 stations de traitement.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Barlagne à Mahault	86 856	68 646	-21%	40
Beausoleil	528 310	417 043	-21,1%	40
Les Apôtres	559 157	531 493	-5%	40
Beaujean les plaines	96 884	88 147	-9%	20
Total du volume produit (V1)	1 268 785	1 105 329	-12,9%	38,4



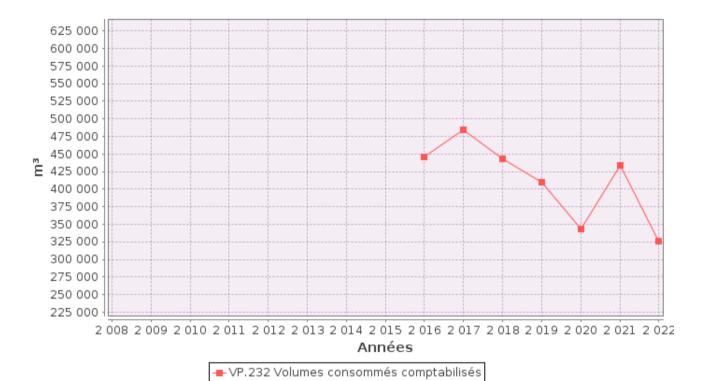
Achats d'eaux traitées





Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	433 684	325 787	-24,9%
Total vendu aux abonnés (V7)	433 684	325 787	-24,9%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	35 555	%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



Autres volumes

# F.0.5.

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	40 240	44 316	10,1%
Volume de service (V9)	25 376	87 445	244,6%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	499 300	457 548	-8,4%

# 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 66,04 kilomètres au 31/12/2022 (65,6 au 31/12/2021).

# 2. Tarification de l'eau et recettes du service

# 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023						
Part de la collectivité								
Part fixe (€ HT/an)	Part fixe (€ HT/an)							
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €						
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³	0,43 €/m³	0,43 €/m³						
Part du d	lélégataire							
Part fixe (€ HT/an)								
Abonnement (1) y compris location du compteur	107,51 €	116,14€						
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³	1,95 €/m³	2,111 €/m³						
Taxes et	redevances							
Taxes								
Taux de TVA (2)	2,1 %	2,1 %						
Redevances		•						
Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'eau)	0,0813 €/m³	0,0813 €/m³						
Pollution domestique (Office de l'Eau)	0,5 €/m³	0,5 €/m3						
Autre:	0,0386 €/m³	0,0409 €/m³						

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

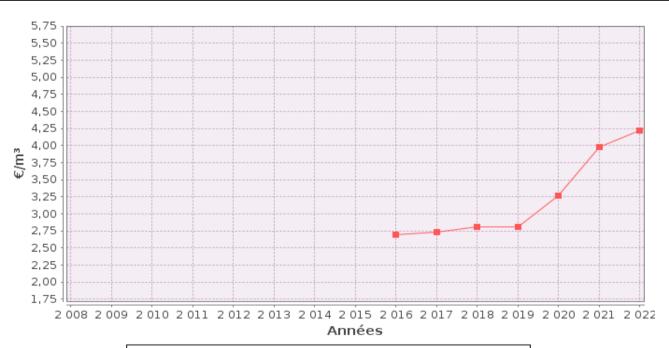
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

# 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	0,00	0,00	%		
Part proportionnelle	51,60	51,60	0%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	51,60	51,60	0%		
Part du délégataire (en	n cas de délégation de s	ervice public)			
Part fixe annuelle	107,51	116,14	8%		
Part proportionnelle	234,00	253,32	8,3%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	341,51	369,46	8,2%		
Tax	xes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,76	9,76	0%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	60,00	60,00	0%		
Autre :	4,63	4,91	6%		
TVA	9,82	10,41	6%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	84,21	85,07	1%		
Total	477,32	506,13	6%		
Prix TTC au m³	3,98	4,22	6%		



➡ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

#### ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés so	ont relevés a	vec une fréquence :
		annuelle
	$\square$	semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectuée	avec une fre	équence :
		annuelle
		semestrielle
	$\overline{\mathbf{A}}$	trimestrielle
		quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 433 684 m<sup>3</sup>/an (342 767 m<sup>3</sup>/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants : révision tarifaire contractuelle.

# 2.3. Recettes



Le total des recettes au 31/12/2022 s'élève à 1 052 000 € (1 214 700 € au 31/12/2021).

<u>PRODUITS</u>	2021	2022	Variation en %
Exploitation du service	1 019 300	919 400	-9,8%
Collectivité et autres organismes publics	191 000	96 000	-49,7%
Travaux attribués à titre exclusif	4 400	12 300	179,5%
Produits accessoires	0	24 300	-
Total des recettes	1 214 700	1 052 000	-13,4%

# 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2022
Microbiologie	47	1	56	0
Paramètres physico-chimiques	47	4	56	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	97,9%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91,5%	96%

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93,4%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	93,4%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	108

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

# 3.3. Indicateurs de performance du réseau

# 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

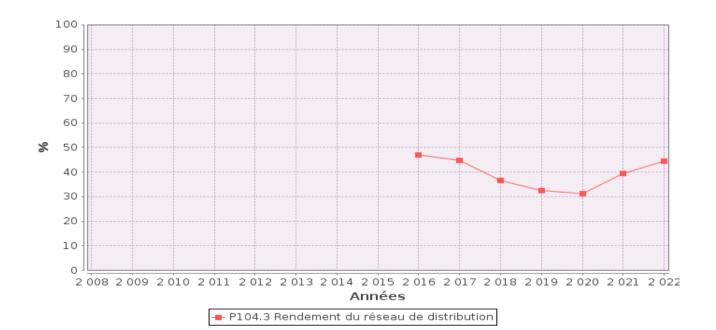
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	39,4 %	44,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	20,85	20,46
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	34,2 %	30,5 %



## Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 30,9 m<sup>3</sup>/j/km (34,9 en 2021).

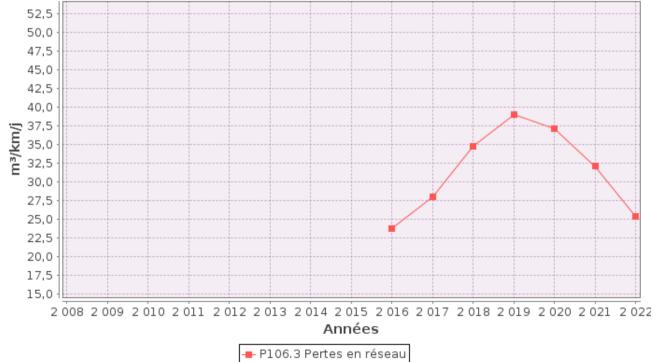
#### Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 3.3.3.



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 25,4 m<sup>3</sup>/j/km (32,1 en 2021).





## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2021).

#### Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) **3.4.**



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

Avis de l'hydrogéologue rendu 40%

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 38,4% (38,5% en 2021).

# Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

# 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

 $taux d'occurence des interruptions de service non programmées = \frac{nombre d'interruptions de service non programmées}{nombre d'abonnés du service} *1000$ 

Pour l'année 2022, 10 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (11 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2,97 pour 1 000 abonnés (3,27 en 2021).

# 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



<u>Dans son règlement</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de <u>1</u> jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

 $taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = \frac{ayant respecté le délai}{nombre total d'ouvertures de branchements} *100$ 

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 92% (90% en 2021).

# 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



Non disponible.

# 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précéder	

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	128 198	168 441
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	1 036 723	1 235 716
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	12,37	13,63

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 13,63% (12,37 en 2021).

# 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

nombre total d'abonnés du service

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[☑] Oui	[ ] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 18		
taux de réclamations – nombre de réclamations (hors prix	) laissant une trac	e écrite

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 5,35 pour 1000 abonnés (1,49 en 2021).

# 4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



Sans objet.

4.2. Montants financiers



Sans objet.

4.3. État de la dette du service



Non disponible.

4.4. Amortissements



Non disponible.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Sans objet.

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet.

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sans objet.

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022	
	Indicateurs descriptifs des			
	services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 069	5 963	
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		4.22	
D102.0	[€/m³]	3,98	4,22	
	Délai maximal d'ouverture des			
D151.0	branchements pour les nouveaux abonnés	1	1	
	défini par le service [jours ouvrables]			
	Indicateurs de performance			
	Taux de conformité des prélèvements sur			
	les eaux distribuées réalisés au titre du			
P101.1	contrôle sanitaire par rapport aux limites de	97,9%	100%	
	qualité pour ce qui concerne la			
	microbiologie			
	Taux de conformité des prélèvements sur			
D102.1	les eaux distribuées réalisés au titre du	01.70/	0.60/	
P102.1	contrôle sanitaire par rapport aux limites de	91,5%	96%	
	qualité pour ce qui concerne les paramètres			
	physico-chimiques			
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108	108	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	39,4%	44,6%	
	Indice linéaire des volumes non comptés			
P105.3	[m³/km/jour]	34,9	30,9	
71012	Indice linéaire de pertes en réseau			
P106.3	[m <sup>3</sup> /km/jour]	32,1	25,4	
D107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	00/	00/	
P107.2	d'eau potable	0%	0%	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la	29.50/	29.40/	
P108.3	ressource en eau	38,5%	38,4%	
P109.0	Montant des abandons de créance ou des	0	0	
F 109.0	versements à un fonds de solidarité [€/m³]	<u> </u>	U	
	Taux d'occurrence des interruptions de			
P151.1	service non programmées [nb/1000	3,27	2,97	
	abonnés]			
	Taux de respect du délai maximal			
P152.1	d'ouverture des branchements pour les	90%	92%	
	nouveaux abonnés			
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la			
	collectivité [an]	<del></del>		
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de	12,37%	13,63%	
	l'année précédente			
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,49	5,35	